



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 JUIN 2022

**Mairie de**  
**LE CHEIX SUR MORGE**

Document affiché le 16 juin 2022 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-deux, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 7 juin 2022.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Bruno CORBIN, Lionel DESSENDIER, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Gaylord FRACHEBOIS, Martine HEURTIER, Agnès PINON, Claude-Emmanuel SANCHEZ, Paula VERGNOL

**Excusé** : M Jean-François BONY

**Absents ayant remis pouvoir** : M Etienne BELIN, Mme Nadine GOMARD, Mme Françoise GUILLON

**Secrétaire** : Mme Paula VERGNOL

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Organisation des tickets sports avec CHAMBARON SUR MORGE
- Mise à disposition d'une conseillère numérique par CHAMBARON SUR MORGE

**DELIBERATIONS :**

**N° 09/2022 : création d'un poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité**

Il est nécessaire de prévoir pour la saison estivale une personne en charge de l'entretien des espaces verts (arrosage, tonte), ces tâches ne pouvant être réalisées par le seul agent permanent de la commune. Vu la demande présentée par Gabin LOUSTE, celui-ci sera recruté sur une période de 7 semaines (du 04 juillet au 21 août) pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Mme LOUSTE-SOL Véronique n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

**N° 10/2022 : convention relative à l'entretien des poteaux incendie**

La convention avec la SEMERAP arrivant à échéance le 31 décembre 2022, le conseil municipal décide de la reconduire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 5 ans avec une fréquence de contrôle tous les 2 ans.

**N° 11/2022 : convention relative au service instructeur commun des autorisations des droits du sol**

Au vu des diverses nouvelles mesures relatives aux échanges électroniques ainsi qu'à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, une nouvelle convention est signée avec le service instructeur de RLV pour une durée indéterminée.

#### N° 12/2022 : attribution de chèques cadeaux au personnel communal

Monsieur le Maire propose pour l'ensemble du personnel, une gratification sous forme de chèques cadeaux pour le remercier de l'adaptabilité, la disponibilité et la polyvalence dont chacun a fait preuve pendant la crise sanitaire. Chaque agent recevra 300 euros sous forme de chèque cadeau ou de bon d'achat. Claude-Emmanuel SANCHEZ n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

#### N° 13/2022 : publicité des actes pris par la commune

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le principe est que, sauf délibération contraire, les actes pris par les communes de moins de 3500 habitants (délibérations, décisions, arrêtés) sont publiés sur le site internet de la commune uniquement. Le conseil municipal a délibéré afin que, pour faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, les actes soient publiés sur le site internet de la commune mais également affichés sur un tableau qui leur sera spécifiquement dédié.

#### N° 14/2022 : tickets sports été 2022

Les communes de CHAMBARON SUR MORGE et LE CHEIX SUR MORGE ont décidé de s'associer pour des activités sportives qui se dérouleront de 18 au 29 juillet pour les enfants de 6 à 17 ans. Virginie BISSON sera mise à disposition pour encadrer ces activités. Les inscriptions se feront à partir du 22 juin.

#### N° 15/2022 : mise à disposition d'une conseillère numérique

La commune de CHAMBARON SUR MORGE a recruté une conseillère numérique qu'elle prévoit de mettre à disposition des communes de DAVAYAT, LE CHEIX SUR MORGE et VARENNES SUR MORGE, à titre gracieux. Son rôle sera de se rendre dans chacune des communes afin d'aider les publics qui rencontrent certaines difficultés dans la maîtrise du numérique. Une convention est signée pour l'année 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Pour les personnes de plus de 60 ans, des ateliers informatiques vont être organisés sur notre commune par le CLIC à partir du mois de septembre. Ceux-ci auront lieu les mercredis de 9h30 à 11h30.

2/ L'association AVENIR, basée à RIOM, est intervenue sur la commune début juin afin de procéder au désherbage manuel de certaines rues, parkings et du cimetière. En effet, les produits désherbants chimiques étant interdits, l'employé communal ne peut faire face au désherbage manuel tout seul. Cette association aide à la réinsertion professionnelle et sociale de personnes sans emploi.

3/ Le local de l'ancienne pharmacie acquis par la commune et loué au « Coq en pâte » pourrait se libérer prochainement. En effet, la société étant en liquidation judiciaire, une vente aux enchères du matériel a eu lieu le 09 juin et le local pourrait donc être à nouveau disponible à la location.

4/ Concernant la maison de santé, les élus ont rencontré des représentants du Conseil Départemental le 16 mai afin de présenter le projet et solliciter des aides financières. Prochainement, ils doivent rencontrer M. le Sous-Préfet de RIOM afin de demander des aides de l'Etat. Le projet est bien avancé et le permis de construire pourrait être déposé en septembre.

5/ Avec le concours de la Mission Haies et de la Fédération des Chasseurs, entre 300 et 500 mètres de haies pourraient être plantées cet hiver sur la commune (subventionné à 80%). Participation possible dans le cadre des chantiers jeunes.

6/ Le crépi de l'église, qui avait été refait il y a 2 ans, avait fait l'objet de malfaçons constatées lors de la réception des travaux. L'entreprise KESER est intervenue courant juin afin de refaire les parties concernées par ces malfaçons.

7/ La communauté des gens du voyage, qui s'est installée sur le stade municipal, s'est acquittée auprès de la mairie de la somme de 720 euros pour 2 semaines d'occupation. Ils vont rester jusqu'au 19 juin moyennant la somme de 420 euros supplémentaires.

8/ Pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023, il a été décidé de maintenir la garderie de l'école du CHEIX SUR MORGE. Notre école devrait accueillir 1 classe de CE1/CE2, une classe de CM1/CM2 et 1 classe de Maternelle Grande Section. Les C.P. retournent à l'école de la Moutade. Notre école, qui compte 58 élèves cette année, devrait en compter entre 70 et 72 à la rentrée. Cela va demander de revoir l'organisation notamment au niveau de la cantine avec la mise en place de 2 services.

9/ Bureau de vote pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives du 19 juin :

8h / 10h	Nadine GOMARD et Agnès PINON
10h / 12h	Martine HEURTIER et Séverine LAGNIER
12h / 14h	Claude-Emmanuel SANCHEZ et Lionel DESSENDIER
14h / 16h	Jean-François BONY et Paula VERGNOL
16h / 18h	Evelyne PARRY et Étienne BELIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

**Le Maire, Bertrand BIGAY.**